

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 138 801

②1 N° d'enregistrement national : **22 08190**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 62 D 25/18 (2022.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 09.08.22.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 16.02.24 Bulletin 24/07.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : PSA AUTOMOBILES SA Société par
actions simplifiée (SAS) — FR.

⑦2 Inventeur(s) : RIVIERRE LAURENT, PATRON
CYRIL et DUFRESNE ANDRE.

⑦3 Titulaire(s) : STELLANTIS AUTO SAS Société par
actions simplifiée.

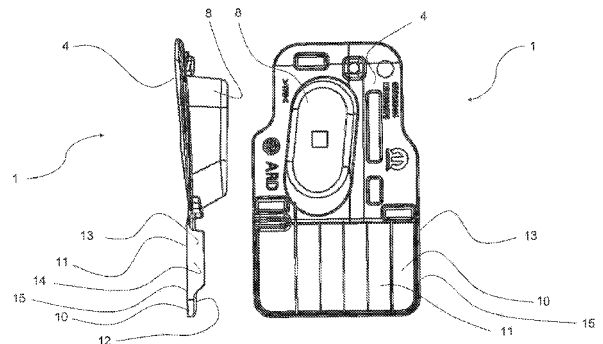
⑦4 **Marquage(s) roue et ensemble d'habillage d'un
passage de roue.**

⑦5 L'invention concerne une bavette (1) de roue pour un

ensemble d'habillage d'un passage de roue, la bavette (1) de roue comprenant une partie de fixation (4) conformée pour fixer la bavette (1) sur un pare-boue, la bavette (1) présentant une première paroi (10) s'étendant entre une face interne

(11), conçue pour être disposée en regard d'un espace interne du passage de roue, et une face opposée (12), la première paroi (10) prolongeant le pare-boue en direction du sol lorsque la bavette (1) de roue est montée sur le passage de roue. La bavette (1) comporte une deuxième partie (13) formant une deuxième paroi (14) faisant saillie de la première paroi (10) et conformée pour former un écran de sorte à masquer une partie de la face opposée (12) lorsque la bavette (1) est observée depuis un côté du véhicule sur lequel la bavette (1) est montée.

(Figure 1)



FR 3 138 801 - A1



Description

Titre de l'invention : Bavette de roue et ensemble d'habillage d'un passage de roue.

- [0001] Le domaine technique concerne les bavettes de roue, les ensembles d'habillage d'un passage de roue et les véhicules équipés de tels ensembles.
- [0002] Pour les constructeurs d'automobiles, la qualité de finition de leurs véhicules et leurs aspects esthétiques sont essentiels pour se démarquer des autres marques.
- [0003] Pour cette raison, les constructeurs déploient de nombreux efforts pour constamment améliorer ces domaines.
- [0004] Les clients sont particulièrement attentifs aux qualités des assemblages des différents éléments de carrosserie d'un véhicule et il convient donc d'offrir des assemblages dépourvus de défauts visuels. Cependant, pour assurer la montabilité des différents éléments dans certaines zones complexes où plusieurs de ces éléments viennent en accostage, comme les passages de roues, les jeux de montages peuvent occasionner l'existence de défauts visuels. Dans le cas d'un passage de roue, de tels défauts visuels s'apparentent à des trous dans le passage de roue laissant un utilisateur du véhicule, situé sur le côté du véhicule, voir le sol à travers le trou. Un tel défaut visuel peut donner l'impression erronée à l'utilisateur que le véhicule a été incorrectement assemblé. Ainsi, les impératifs de montage génèrent un défaut de qualité perçue du véhicule qui s'avère préjudiciable.
- [0005] Ainsi, il existe un besoin d'une solution permettant d'assembler les éléments constitutifs d'un passage de roue sans occasionner un défaut visuel tel que décrit précédemment. En particulier il existe un besoin d'une solution permettant d'assembler dans un passage de roue un pare-boue, un enjoliveur d'aile et un dispositif de bavette ne présentant pas de défaut visuel.
- [0006] La présente invention a pour objet de pallier les problèmes exposés précédemment. Dans ce contexte technique, un but de la présente invention est de fournir une bavette de roue permettant de remédier au défaut visuel tout en permettant l'assemblage du véhicule.
- [0007] A cet effet, la présente invention se rapporte à une bavette de roue pour un ensemble d'habillage d'un passage de roue d'un véhicule automobile, la bavette de roue comprenant une partie de fixation conformée pour fixer la bavette sur un pare-boue, la bavette présentant une première paroi s'étendant entre une face interne, conçue pour être disposée en regard d'un espace interne du passage de roue destiné à recevoir une roue, et une face opposée, la première paroi prolongeant le pare-boue en direction du sol lorsque la bavette de roue est montée sur le passage de roue, la bavette de roue

étant caractérisée en ce qu'elle comporte une deuxième partie formant une deuxième paroi faisant saillie de la première paroi et conformée pour former un écran de sorte à masquer au moins une partie de la face opposée lorsque la bavette est observée depuis un côté du véhicule sur lequel la bavette est montée.

- [0008] L'invention concerne également un ensemble d'habillage d'un passage de roue comprenant un pare-boue présentant une cloison délimitant un espace interne destiné à recevoir la roue, l'ensemble comprenant également un enjoliveur d'aile conçu pour former une jonction entre la cloison du pare-boue et une aile du véhicule enveloppant le passage de roue, l'ensemble comprenant en outre au moins une bavette selon l'invention fixée sur le pare-boue, la deuxième paroi s'étendant entre le pare-boue et l'enjoliveur.
- [0009] L'invention concerne également un véhicule comprenant au moins un ensemble selon l'invention.
- [0010] Ainsi, la bavette de roue selon l'invention permet d'assembler un ensemble d'habillage selon l'invention. Cet ensemble d'habillage est dépourvu du défaut visuel habituel puisque la deuxième paroi de la bavette vient former un écran qui occulte le trou. En effet, la deuxième paroi est insérable dans un espace disposé entre le pare-boue et l'enjoliveur d'aile qui occasionne habituellement le trou visuel. Ainsi, la bavette de roue selon l'invention permet d'obtenir un passage de roue visuellement acceptable sans nécessiter de modifier les ajustements ou les procédures de montage des autres éléments tels que le pare-boue et l'enjoliveur d'aile.
- [0011] Selon un mode de réalisation de l'invention, la partie de fixation forme un manchon conçu pour être emmanché autour d'une patte de fixation du pare-boue.
- [0012] Selon une possibilité, la deuxième paroi s'étend suivant un plan vertical, lorsque la bavette est montée dans le passage de roue.
- [0013] Selon un mode de réalisation, la deuxième paroi s'étend perpendiculairement à la première paroi.
- [0014] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :
- [0015] [Fig.1] la [Fig.1], représente une vue de face et une vue de côté d'une bavette de roue selon l'invention ;
- [0016] [Fig.2] la [Fig.2], représente une vue en perspective d'un ensemble d'habillage selon l'invention mettant en œuvre la bavette de la [Fig.1].
- [0017] Dans ces figures, les mêmes références sont utilisées pour désigner les mêmes éléments.
- [0018] Une bavette 1 de roue, illustrée sur la [Fig.1], est mise en œuvre dans un ensemble 2 d'habillage selon l'invention, illustré sur la [Fig.2], pour habiller un passage de roue 3,

illustré sur la [Fig.2], d'un véhicule automobile. La bavette 1 est, par exemple, réalisée par moulage de matière plastique.

- [0019] La bavette 1 de roue comprend une partie de fixation 4 conformée pour fixer la bavette 1 sur un pare-boue 5 de l'ensemble 2. De manière classique, le pare-boue 5 forme une cloison 6 décrivant un demi-cercle et délimite un espace interne 7 du passage de roue 3 destiné à recevoir une roue du véhicule, non illustrée.
- [0020] Dans l'exemple illustré sur la [Fig.1], la partie de fixation 4 forme un manchon 8 conçu pour être emmanché autour d'une patte de fixation 9 du pare-boue 5.
- [0021] La bavette 1 présente une première paroi 10 s'étendant entre une face interne 11, conçue pour être disposée en regard de l'espace interne 7 du passage de roue 3 et une face opposée 12. La première paroi 10 prolonge le pare-boue 5 en direction du sol lorsque la bavette 1 de roue est montée sur le passage de roue 3, en particulier la première paroi 10 prolonge la cloison 6.
- [0022] La première paroi 10 prolonge et vient de matière avec la partie de fixation 4.
- [0023] La bavette 1 de roue comporte en outre une deuxième partie 13 formant une deuxième paroi 14 faisant saillie de la première paroi 10 et conformée pour former un écran de sorte à masquer au moins une partie de la face opposée 12, lorsque la bavette 1 est observée depuis un côté du véhicule sur lequel la bavette 1 est montée.
- [0024] Comme illustré sur la [Fig.1], la deuxième paroi 14 s'étend suivant un plan vertical, lorsque la bavette 1 est montée dans le passage de roue 3. Avantageusement et comme illustré également sur la [Fig.1], la deuxième paroi 14 s'étend perpendiculairement à la première paroi 10.
- [0025] Par exemple, la deuxième paroi 14 partage une arête commune 15 avec la première paroi 10 qui est orientée suivant une direction verticale lorsque la bavette 1 est montée sur le véhicule selon l'invention.
- [0026] L'ensemble 2 d'habillage du passage de roue 3 comporte, outre le pare-boue 5 et au moins une bavette 1 selon l'invention, un enjoliveur 16 d'aile. L'enjoliveur 16 d'aile est conçu pour former une jonction entre la cloison 6 du pare-boue 5 et une aile 17, partiellement illustrée sur la [Fig.2], du véhicule enveloppant le passage de roue 3. Dans l'ensemble 2 d'habillage selon l'invention, chaque bavette 1 de roue est fixée sur le pare-boue 5, grâce à sa partie de fixation 4, de sorte que sa deuxième paroi 14 s'étende entre le pare-boue 5 et l'enjoliveur 16. Comme illustré sur la [Fig.2], lorsque l'ensemble 2 d'habillage est monté dans le passage de roue 3 du véhicule selon l'invention, la deuxième paroi 14 occupe une position telle que visuellement un trou 18 est masqué par la deuxième paroi 14. En l'absence de la deuxième paroi 14, le passage de roue 3 présenterait un défaut visuel constitué du trou 18 qui serait visible à un utilisateur situé sur le côté correspondant du véhicule. La bavette 1 de roue selon l'invention présente deux versions, chaque version formant une image l'autre version

dans un miroir afin de pouvoir équiper les deux côté d'un véhicule.

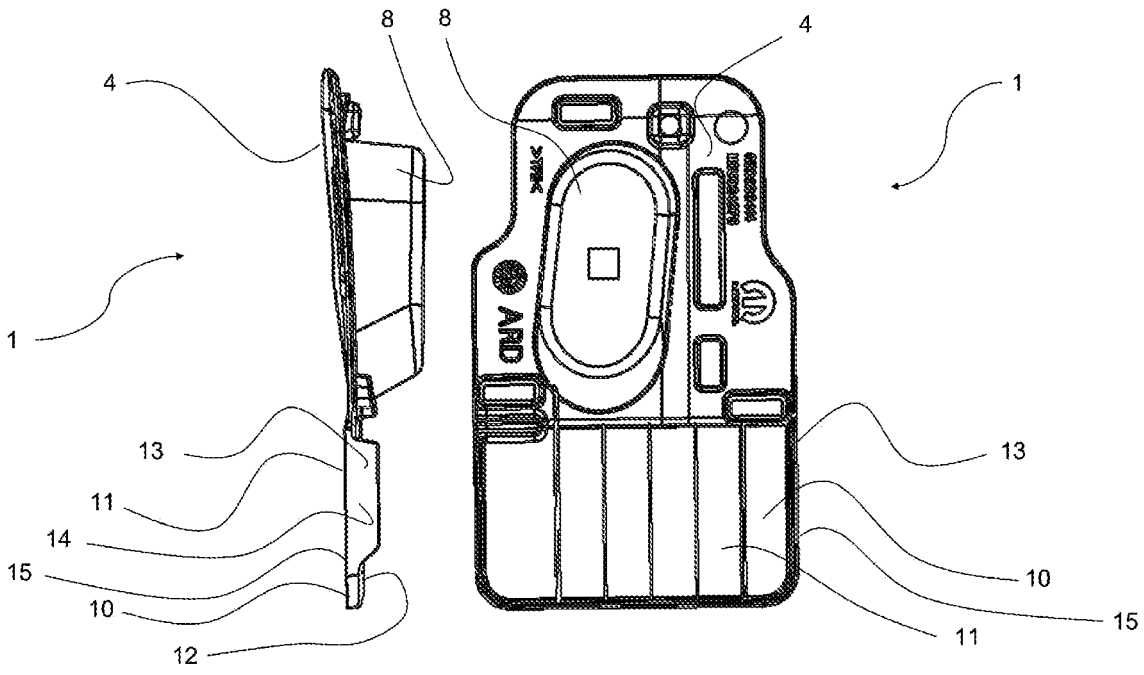
[0027] Ainsi, la bavette 1 de roue selon l'invention permet la réalisation d'un passage de roue 3 dans lequel l'ensemble 2 d'habillage est assemblé. Le trou 18 habituellement observé avec le pare-boue 5 et l'enjoliveur 16 est obstrué par la deuxième paroi 14 de la bavette 1. Le véhicule selon l'invention est ainsi dépourvu du défaut visuel habituel. La bavette 1 selon l'invention est simple à produire à partir d'un dispositif de bavette classique et permet d'éviter des modifications des procédures d'assemblage et/ou des autres éléments tels que le pare-boue 5 ou l'enjoliveur 16.

[0028] L'invention ne se limite pas au mode de réalisation de la bavette décrite ci-avant, seulement à titre d'exemple, mais d'autres modes de réalisation peuvent être conçus par l'homme de métier sans sortir du cadre et de la portée de la présente invention.

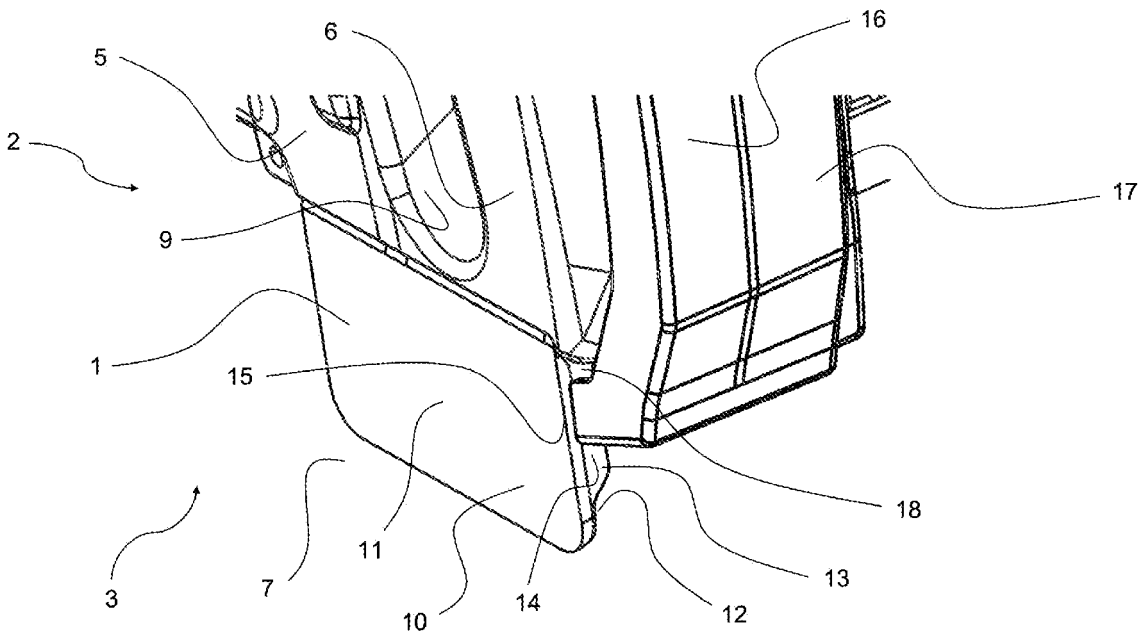
Revendications

- [Revendication 1] Bavette (1) de roue pour un ensemble (2) d'habillage d'un passage de roue (3) d'un véhicule automobile, la bavette (1) de roue comprenant une partie de fixation (4) conformée pour fixer la bavette (1) sur un pare-boue (5), la bavette (1) présentant une première paroi (10) s'étendant entre une face interne (11), conçue pour être disposée en regard d'un espace interne (7) du passage de roue (3) destiné à recevoir une roue, et une face opposée (12), la première paroi (10) prolongeant le pare-boue (5) en direction du sol lorsque la bavette (1) de roue est montée sur le passage de roue (3), la bavette (1) de roue étant caractérisée en ce qu'elle comporte une deuxième partie (13) formant une deuxième paroi (14) faisant saillie de la première paroi (10) et conformée pour former un écran de sorte à masquer au moins une partie de la face opposée (12) lorsque la bavette (1) est observée depuis un côté du véhicule sur lequel la bavette (1) est montée.
- [Revendication 2] Bavette (1) de roue selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie de fixation (4) forme un manchon (8) conçu pour être emmanché autour d'une patte de fixation (9) du pare-boue (5).
- [Revendication 3] Bavette (1) de roue selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la deuxième paroi (14) s'étend suivant un plan vertical, lorsque la bavette (1) est montée dans le passage de roue (3).
- [Revendication 4] Bavette (1) de roue selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la deuxième paroi (14) s'étend perpendiculairement à la première paroi (10).
- [Revendication 5] Ensemble (2) d'habillage d'un passage de roue comprenant un pare-boue (5) présentant une cloison (6) délimitant un espace interne (7) destiné à recevoir la roue, l'ensemble (2) comprenant également un enjoliveur (16) d'aile conçu pour former une jonction entre la cloison (6) du pare-boue (5) et une aile (17) du véhicule enveloppant le passage de roue (3), l'ensemble (2) comprenant en outre au moins une bavette (1) selon l'une des revendications 1 à 4 fixée sur le pare-boue (5), la deuxième paroi (14) s'étendant entre le pare-boue (5) et l'enjoliveur (16).
- [Revendication 6] Véhicule comprenant au moins un ensemble (2) selon la revendication 5.

[Fig. 1]



[Fig. 2]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 909413
FR 2208190

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X Y A	US 2021/261201 A1 (EARL ALISON [CA] ET AL) 26 août 2021 (2021-08-26) * alinéa [0040]; figures 3-5 *	1, 3, 4 2 5, 6	B62D25/18

	X Y A	GB 996 138 A (KUMFICAR SALES LTD) 23 juin 1965 (1965-06-23) * page 2, ligne 17 - ligne 56; figures 1-3 *	
Y	EP 3 390 207 B1 (PSA AUTOMOBILES SA [FR]) 1 janvier 2020 (2020-01-01) * alinéa [0027] * * alinéa [0031] - alinéa [0036]; figures 2-4 *	2	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B62D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
29 mars 2023		Burley, James	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2208190 FA 909413**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **29-03-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2021261201 A1	26-08-2021	CA 3073408 A1	09-03-2021
		US 2021261201 A1	26-08-2021

GB 996138 A	23-06-1965	BE 655837 A	16-03-1965
		DE 1455497 A1	08-05-1969
		DK 106542 A	29-03-2023
		GB 996138 A	23-06-1965
		NL 136546 C	29-03-2023
		NL 6501436 A	05-08-1966

EP 3390207 B1	01-01-2020	CN 108367788 A	03-08-2018
		EP 3390207 A1	24-10-2018
		FR 3045551 A1	23-06-2017
		WO 2017103362 A1	22-06-2017
